

ULON FIN DE L'UNIVERSITÉ IVÉE PESSOA ?

Université privée portugaise
mando-Pessoa, installée
à Toulon depuis novembre,
aurait plus le droit d'y rester.
L'ordonnance du «
Le Quotidien du
décision », la convention
de rébergement du centre de
formation Fernando-Pessoa
dans les locaux désaffectés de
l'hôpital Lagarde à Toulon aurait
été signée en décembre, et Marisol
Marraffino, ministre des Affaires
étrangères et de la Santé, aurait
accordé 4 mois à l'université
pour quitter les lieux. Cette
formation privée délivre des
diplômes européens de chirurgie
dentaire (voir «
HD » 350).

LES BOISSONS VÉGÉTALES INGÉREUSES POUR LES BÉBÉS ?

Plus de 200 boissons
végétales («
lait » de riz,
amande, de soja, de noix...)
rencontrent un succès croissant
sur le marché français, l'Agence
nationale de l'alimentation (ANSES)
est inquiète de son utilisation
dans l'alimentation des
tout-petits, indirectement
encouragée sur les étiquettes
de certains produits. Or, ceux-ci ont des
apports énergétiques inférieurs
au seuil minimum dans 73 %
des cas. Des cas de malnutrition
auraient été rapportés, ainsi
que 13 complications
attribuables à la consommation
de nourrissons de boissons
végétales. Avant 1 an,
les boissons végétales
ne conviennent pas au
remplacement du lait maternel
ou des laits infantiles »
conclut l'ANSES.

Le Baclofène autorisé contre l'alcoolisme, mais au cas par cas

Alors que la procédure autorisant l'usage du Baclofène dans le traitement de l'alcool-dépendance est sur le point d'aboutir, une «
fuite » a révélé le décès de participants à un essai clinique visant à mesurer l'efficacité et la sûreté de la molécule, mise en doute par ses opposants. Et si, pour l'heure, ces décès ne révèlent rien du tout, leur médiatisation accentue le caractère sulfureux du débat.

Le procédé est inhabituel, peu conforme aux règles scientifiques. Alors que la loi interdit de divulguer les informations d'un essai clinique en cours, afin de ne pas le fausser, le site «
allô docteurs », de France 5, révélait le 7 mars la mort de deux volontaires de l'étude Bacloville, qui mesure depuis mai 2012 l'efficacité du médicament Baclofène dans le traitement de l'alcool-dépendance. Mais l'essai étant mené en double aveugle contre placebo (les 320 patients ne savent pas s'ils prennent le médicament), rien dans l'article n'indiquait que les décès soient liés au Baclofène ! Par ailleurs, a souligné le Pr Philippe Jaury (AP-HP) qui l'a conduit, Bacloville est une «
étude avec de vrais malades », qui ont un surrisque important de mortalité : 49 000 personnes meurent de l'alcool chaque année. «
Qu'il y ait eu cette fuite est très troublant, d'autant qu'elle survient au moment où un autre médicament contre l'alcoolisme, non générique comme le Baclofène, obtient l'autorisation européenne de mise sur le marché », a réagi le psychiatre Bernard Granger (AP-HP), suggérant un lien d'intérêt.

Le Baclofène a en effet une longue histoire qui divise : autorisé et prescrit depuis 1975 comme décontractant



Le Baclofène est autorisé et prescrit depuis 1975, mais comme décontractant musculaire.

musculaire, il est aujourd'hui également utilisé dans le traitement de l'alcool-dépendance. Mais sans autorisation de mise sur le marché (AMM), la découverte de son efficacité dans cette indication est empirique : elle provient d'un cardiologue français, en 2004 (il a testé la molécule, réputée efficace, chez des modèles animaux d'alcoolisme). À sa suite, et après plusieurs essais, de nombreux médecins ont commencé à prescrire du Baclofène dans le monde et en France. D'où l'opposition de praticiens, qui demandent plus de données sur les bénéfices-risques.

Confrontée à cette situation, et au constat de «
bénéfices cliniques chez certains patients », l'Agence du médicament (ANSM) a fini par autoriser une prescription au cas par cas en avril 2012, et le lancement de deux essais cliniques : Bacloville, qui évalue la sécurité et l'efficacité du Baclofène à certaines doses. Et Alparid, mené par le laboratoire Ethypharm. À l'issue des essais, en 2014, ce dernier pourrait solliciter une AMM pour le Baclofène dans le traitement de l'alcoolisme. Celle-ci n'a jamais été demandée par les deux laboratoires commercialisant la molécule

comme relaxant musculaire, Sanofi et Novartis. Et sans demande, l'Agence du médicament ne peut la délivrer.

C'est donc une autre procédure que l'ANSM a dû engager, de «
recommandation temporaire d'utilisation » (RTU) : elle devrait aboutir «
avant l'été », et permettre un usage officiel pendant trois ans au moins du Baclofène. La «
fuite » sur les essais risque-t-elle d'entraver la sortie définitive de la clandestinité du médicament ? «
Dans l'absolu, tout fait nouveau, quelle que soit son origine, peut modifier ou suspendre une RTU s'il vient à remettre en cause le rapport entre les bénéfices et les risques du médicament », répond l'ANSM. Mais pour l'heure, précise-t-elle, «
il n'y a aucun élément probant indiquant que ce décès soit imputable au Baclofène ».

ANNE-LAURE DE LAVAL

aldelaval@humadimanche.fr

RAPPORT

LES PESTICIDES DANS LES ALIMENTS ?

La teneur des pesticides dans l'alimentation des Européens : dans 65 % des fruits et 39 % des légumes en moyenne, selon le dernier rapport de l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA). Cependant, 94 % des échantillons analysés sont conformes aux limites autorisées. «
Il n'y a pas de risque à long terme. » Selon l'enquête, la France se situe en dessous de la moyenne, avec 53 % des fruits et 30 % des légumes au-dessus des résidus. Pour l'association Générations futures, pas besoin de féliciter, si les résultats en France sont meilleurs, c'est parce que nous consommons 2,5 fois et 3 fois moins d'aliments que les Allemands, et que nous cherchons moins de pesticides : 932 pour la France, contre 1 000 molécules recherchées en Allemagne.

EN SAVOIR PLUS

■ EN FRANCE, 30 000 à 50 000 personnes prendraient du Baclofène dans le traitement de l'alcoolisme. 1,5 million de personnes seraient alcoolodépendantes et 3,5 millions auraient une consommation «
excessive ».